

Compte rendu du Conseil Municipal du 01 avril 2019

Date de convocation : le 28 mars 2019 Date d'affichage : 09 avril 2018

Nombre de Conseillers : En exercice: 12 Présents : 6 Votants : 6

L'an deux mil dix-neuf, le premier avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Michel MORICEAU, Maire.

Étaient présents :

MORICEAU Michel, HAUTEM Thierry, ROUSSEAU BEURDOUCHE Chantal, HAUBERT Daniel, MOULIN Mélanie, DODIER Jean-Yves.

Étaient absents : BLOT Cécilia, BOUCHEZ Benjamin, LAURIERE Arnaud, CUREAU Julie, MARTINEAU Céline, BARBAULT Mélanie,

Monsieur Michel Moriceau, Maire, ouvre la séance à 19H30 dans la salle du Conseil Municipal.

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 28 mars 2019, le conseil municipal conformément à la loi, délibère quel que soit le nombre de présents.

Il remercie l'assemblée d'être présente.

Le Conseil Municipal a désigné Mme ROUSSEAU BEURDOUCHE Chantal secrétaire de séance.

0 - APPROBATION COMPTE RENDU DERNIERE SEANCE

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 21 mars 2019 est approuvé à l'unanimité.

I – ASSAINISSEMENT

Vote du compte administratif 2018

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2018 qui laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 8 563.59 € et un excédent d'investissement de 20 489.82€.

M. le Maire ayant quitté la salle,

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Thierry Hautem

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le compte administratif 2018 de l'assainissement.

Vote du budget 2019

Monsieur le Maire présente le projet de budget 2019 s'équilibrant à

48 211.48 € en section de fonctionnement
35 365.85 € en section d'investissement.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le budget 2019 de l'assainissement tel qu'il est présenté.

II – LOGIS DE BERCÉ

Vote du compte administratif 2018

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2018 qui laisse apparaître un déficit de fonctionnement de 21 663.29 € (le déficit antérieur reporté était de 13 721.95 €).

Monsieur le Maire ayant quitté la salle,

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Thierry Hautem
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le compte administratif 2018 du Logis de Bercé.

Vote du budget 2019

Monsieur le Maire présente le projet de budget 2019 s'équilibrant à 57 933.29 € en section de fonctionnement.

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité le budget 2019 du Logis de Bercé tel qu'il est présenté.

III - COMMUNE

Monsieur Le Maire présente au conseil Municipal le compte administratif 2018 qui laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 136 367.44 € et un déficit d'investissement de 2 093.93 €.

Monsieur Le Maire ayant quitté la salle,

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Thierry Hautem
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le compte administratif 2018.

Monsieur Le Maire présente ensuite le projet de budget 2019

Section de fonctionnement

Dépenses

➤ 011 Charges à caractère général	113 350.00
➤ 012 Charges de personnel	166 110.00
➤ 014 Atténuation de produits	79 000.00
➤ 65 Autres charges de gestion courante	143 510.00
➤ 66 Charges financières	13 000.00
➤ 67 Charges exceptionnelles	500.00
➤ 022 Dépenses imprévues	21 228.51
➤ 023 Virement à la section investissement	72 550.00

Recettes

➤ 70 Produit des services et du domaine	47 935.00
➤ 73 Impôts et taxes	229 000.00
➤ 74 Dotations et participations	162 970.00
➤ 75 Autres produits de gestion courante	35 010.00
➤ 77 Produits exceptionnels	60.00
➤ 002 Excédent reporté	134 273.51

Section d'investissement

Dépenses :

➤ 16 Remboursement d'emprunts et dettes	62 700.00
➤ 20 Immobilisations incorporelles	1 000.00
➤ 21 Immobilisations corporelles	10 000.00
➤ 001 Déficit d'investissement reporté	2 093.93

Recettes :

➤ 10 Apports, dotations réserves	2 743.93
➤ 16 Emprunts et dettes assimilées	500.00
➤ 021 Virement de la section de fonctionnement	72 550.00

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le budget 2019 de la commune tel qu'il est présenté.

609 248.51 € en section de fonctionnement
75 793.93 € en section d'investissement.

IV – VOTE DES TAUX D'IMPOSITIONS 2019 – TAXES DIRECTES LOCALES

Monsieur Le Maire, propose au Conseil municipal d'adopter, pour 2019, les taux d'imposition suivants (identiques aux taux de 2018) :

Taxe d'habitation :	14.33
Taxe foncière bâtie :	16.57
Taxe foncière non bâtie :	41.42

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Adopte les taux d'imposition communaux pour l'année 2019 tels que proposés ci-dessus.

V – QUESTIONS DIVERSES

Temps partiel agent communal

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande de Florian PAINÉAU sollicitant un temps partiel à 50% à compter du 1^{er} avril 2019 pour une durée de 2 mois. Suite à ce temps partiel, il souhaite une mise en disponibilité d'une durée d'un an, pour convenances personnelles.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Accepte le temps partiel de 50% demandé par Monsieur PAINÉAU, à compter du 1^{er} avril 2019 pour une durée de 2 mois. En ce qui concerne la disponibilité, le conseil municipal donne un avis favorable.

Elections européennes

Le conseil municipal met en place le bureau des permanences pour le 26 mai 2019

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H45.